

Appel 2026 pour l'accès aux services et ressources d'EMBRC-France

Le « Centre National de Ressources Biologiques Marines » (EMBRC-France, www.embrc-france.fr) lance son **8^{ème} Appel pour soutenir des Projets nécessitant un accueil scientifique**, afin **d'encourager la découverte et l'utilisation de ses différentes ressources biologiques (macro ou micro-organismes prélevés *in-situ*, cultivés ou stabulés), de ses services et expertises.**

Cet Appel a pour vocation de **favoriser l'accès aux services et ressources d'EMBRC-France** à tout utilisateur issu de la communauté académique scientifique nationale et internationale, de tout champ disciplinaire, en soutenant des projets **faisant appel aux organismes marins disponibles et nécessitant l'accès aux plateformes technologiques du périmètre d'EMBRC-France.**

ELIGIBILITÉ

A travers cet appel, EMBRC-France s'adresse **préférentiellement, mais pas exclusivement**, à tout chercheur n'ayant jamais bénéficié de l'Infrastructure de Recherche (IR). **L'IR privilégiera ainsi les projets ouvrant à de nouvelles collaborations avec les stations marines**, mais prendra tout de même en considération les projets reposant sur des collaborations déjà établies.

Les porteurs de projet doivent remplir les conditions suivantes :

Peut se porter candidat tout chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur, post-doctorant ou doctorant travaillant dans un établissement public de recherche et de l'enseignement supérieur français, externe à l'IR, ou dans un laboratoire étranger.

Le porteur de projet doit être employé de cet établissement public/académique, à compter **du dépôt de la demande jusqu'à la fin du projet.**

Ces critères d'éligibilité s'adressent aussi à toute personne participant au projet susceptible d'être accueillie par l'IR.

DEPENSES ELIGIBLES

Le budget global escompté du financement apporté par l'IR devrait être de **100 000 €**, ce qui permettrait de financer entre **5 et 10 projets** au regard des précédents appels à projets.

Les séjours sur site devront **se dérouler avant fin novembre 2026** et ne devront pas excéder une durée totale de **42 jours** par projet. Cette durée peut être partagée entre plusieurs participants (soit 1 personne durant 6 semaines, 2 personnes durant 3 semaines, 3 personnes durant 2 semaines) et fractionnée en plusieurs séjours, le dernier devant avoir lieu avant fin novembre 2026. Les projets peuvent faire appel aux plateformes et services de 1, 2 ou 3 stations, et les séjours être ainsi répartis, dans la limite des 42 jours au total.

Pour chaque projet, EMBRC-France prend en charge les coûts des prestations suivantes :

- > Coûts d'accès **aux services d'EMBRC-France** requis pour le développement du projet : moyens d'accès aux écosystèmes, ressources biologiques, plateformes technologiques* et accompagnement technique, laboratoires d'accueil équipés et consommables courants, bureaux d'accueil ;
- > Coûts **d'hébergement et de restauration.**

*EMBRC-France prend en charge tout ou partie des coûts d'accès aux plateformes technologiques du périmètre de l'offre d'EMBRC-France ; en fonction du devis les porteurs seront contactés pour réajuster leur demande. L'IR privilégie les projets pour lesquels l'accès aux écosystèmes et/ou aux ressources biologiques est couplé à l'accès aux plateformes technologiques. EMBRC-France peut également accompagner les participants pour l'accès à d'autres IR nationales dont l'intégration dans le projet serait une plus-value à sa réussite. A titre d'exemple, EMBRC-France ne

CALENDRIER

23 Juin 2025

Publication de
l'offre d'accompagnement

19 Septembre 2025

Date limite de soumission

des dossiers

mi - Décembre 2025

Annonce de la sélection

des dossiers

prend pas en charge les frais de séquençage mais peut jouer un rôle de relai vers les IR nationales compétentes dans ce domaine.

SELECTION

Les dossiers sont examinés et sélectionnés par le Conseil Scientifique d'EMBRC-France. Seront privilégiés les dossiers portés par de nouveaux utilisateurs, mais seront avant tout prises en compte la qualité scientifique, la faisabilité et les perspectives de collaborations menant à des utilisations futures de l'IR. Le Conseil Scientifique est composé de scientifiques extérieurs au Centre National de Ressources Biologiques Marines (informations disponibles sur le site d'EMBRC-France : <https://www.embrc-france.fr/fr/qui-sommes-nous/embrc-france>).

Lors de la construction du projet, les porteurs doivent impérativement interagir avec les responsables de ressources, plateformes et services, dans une **démarche de co-construction**, qui devra apparaître dans le montage du projet.

Les résultats de l'évaluation seront rendus publics mi-Décembre 2025.

Les porteurs dont le projet a été sélectionné recevront un contrat d'accueil à faire signer par les parties avant le démarrage du projet. Ce contrat liste les services et consommables pris en charge par EMBRC-France. Toute demande complémentaire lors du déroulement du projet pourra faire l'objet d'une facturation.

Ce contrat engage le porteur à :

- donner un séminaire sur site lors de son séjour,
- citer EMBRC-France dans toute communication ou publication issue(s) des travaux ayant fait appel aux services d'EMBRC-France, en utilisant la formulation suivante : "*This work benefited from access to the [Name of Operator / Site], an EMBRC-France and EMBRC-ERIC Site. Financial support was provided by [funding source(s)]* ",
- faire parvenir à nathalie.turque@embrc-france.fr dans les deux mois suivant la fin du projet un rapport d'activité selon la trame fournie qui sera jointe à la réponse de l'acceptation du projet.
- accepter de participer à un **workshop de restitution**, donnant l'opportunité de présenter à la communauté scientifique les projets, leurs résultats et perspectives (collaborations renforcées ou initiées, développements, ...), pour mettre ainsi en valeur le soutien de l'IR aux développements scientifiques et technologiques à travers les retombées des projets. S'il est sollicité, mais ne peut participer, le porteur pourra déléguer une personne de son équipe. Le workshop se déroulera en mode hybride, permettant également une participation par visioconférence.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour se porter candidat, le porteur du projet doit **avant le 19 Septembre 2025** :

- Décrire le projet en remplissant le **formulaire de candidature EMBRC-France** disponible sur le site EMBRC France <http://www.embrc-france.fr>
- Sélectionner les services nécessaires au projet dans l'offre EMBRC-France, en suivant les étapes de la procédure en ligne sur le site EMBRC-France.
- Attacher le formulaire de candidature après avoir finalisé la sélection des services et le transmettre également par mail à nathalie.turque@embrc-france.fr - Dans le cas d'une demande multi-sites, attacher pour chacun des sites EMBRC-France le formulaire de candidature.

EMBRC-France encourage vivement tous les candidats à interagir également avec l'Infrastructure *via* nathalie.turque@embrc-france.fr lors de la construction de leur projet.

En cas de difficulté dans le dépôt de votre demande, transmettez vos questions à access@embrc-france.fr